

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AT\_2024\_1648**  
**Arrêté Temporaire**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

### **BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - 42 RUE DES FOSSÉS 50100 - ALLEZ ET CIE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,

VU l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande de la société ALLEZ et Cie pour le compte de ENEDIS en date du 09/04/2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

### **ARRÊTE DU 05/06 AU 18/06/2024 de 8h00 à 17h00**

#### **ARTICLE 1 – RUE DES FOSSÉS**

**La rue sera barrée, au droit des n° 42 au n° 41, le temps des travaux.**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

*Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.*

N° SIRET entreprise : 572 201 549 000 35

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté ALLEZ et Cie (Route de Coutances 50003 SAINT-LÔ) responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

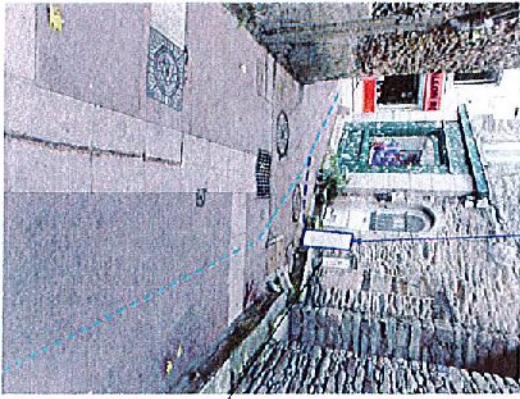
**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint,  
Pierre-François Lejeune**

FOLIO 114  
 raccordement Collectif  
 SCI 8 RUE DU PORT  
 DB22/07/1282



RELIANT encastree par le client

BT 240 AL  
 BT 240 AL  
 HTA 50 AL  
 HTA 50 AL

Déconnexion du câble 4x35 Au et confection Bout perdu

Voir carte des fosses  
 RUE DES FOSSES  
 RUE DU PORT

RUE DES FOSSES

Confection une table de dérivation  
 BT 240 AL  
 HTA 50 AL



Complage existant du magasin à manœuvre



Déconnexion du câble 4x35 Au et confection Bout perdu

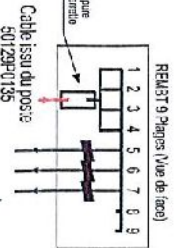
BT 240 AL  
 HTA 50 AL  
 HTA 50 AL

HTA 50 AL 5\*  
 BT 50 AL  
 HTA 50 AL 5\*

SOT24P/135	REACT	RT
1	ENV REACT 150 pp GH	
1	200 9 Plages	
1	ICP 100	
1	rac. 1 BT55AL 4 01 1060	
1	MTN	

RUE DU PORT

RUE NOTRE DAME



REI 135 9 Phases (Vue de face)  
 Câble issu du poste 20129P/135  
 Pointe enroulée  
 P100 sous tension  
 Notice RUC 59  
 Notice RUC 59  
 Notice RUC 59  
 Notice RUC 59

BT 240 AL 20P/135  
 BT 240 AL 20P/135  
 HTA 50 AL 5\* DEFECTE 208



Echelle : 1/200ème  
 0 500 1000 2000

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 240 AL NON DETECTABLES  
 BT 50 AL

BT 50 AL  
 HTA 50 AL 5\*  
 HTA 50 AL 5\*  
 BT 240 AL  
 BT 240 AL  
 BT 240 AL  
 HTA 240 AL 5x20002

AFFAIRE : ENEDIS N° :  
DEP : 071282

Extension basse tension souterraine  
pour raccordement collectif SCI 8 Rue du Port  
réseau issu du poste : RUE DES FOSSES 50129P0135

Commune(s) : CHERBOURG EN COTENTIN (50129)

Departement : MANCHE (50)

Publié le 25/04/2024

File N° :  
0284

COORDONNES LAMBERT I Grille :

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre :	LEFEVRE Graziella	02 33 08 24 40	graziella.lefevre@enedis.fr
Bureau d'étude :	Alixs JEANNE	02 33 05 22 68	ajeanne@aliez.fr
Entreprise de travaux :	ALLEZ et CIE	02 33 05 22 68	

Plan Projet	MODIFICATIONS				
	No	Demandées	Etablies	Vérifiées	
ARTICLE R323-25	Indice	Par	Le	Par	Le
	A			A.J	11/10/22
	B			A.J	05/01/23

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
J.EANNEA			LEFEVRE G		
ENTREPRISE DE TRAVAUX			PLAN MINUTE		
ALLEZ ET CIE			Nom	Date	Signature

PLANE SITUATION

